



50^e session du Conseil des droits de l'homme

Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Belarus

Genève, le 29 juin 2022

Déclaration de la Suisse

Madame la Rapporteuse spéciale,

Nous tenons à souligner la grande pertinence de votre travail et vous remercions pour votre engagement.

La situation des droits de l'homme au Belarus est extrêmement préoccupante et ne cesse de se détériorer. La récente extension de la peine de mort, qui viole de manière flagrante l'article 6 du Pacte 2 des Nations Unies, le démontre avec force.

Au cours des deux dernières années, le gouvernement a empêché toute pluralité politique et toute activité indépendante de la société civile en recourant à une législation coercitive, à des arrestations et détentions arbitraires ainsi qu'à la torture et aux mauvais traitements. L'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et le soutien apporté par le gouvernement biélorusse suscitent de nouvelles préoccupations en matière de droits de l'homme.

Le gouvernement biélorusse viole des normes fondamentales du droit international. Ce faisant, il porte non seulement préjudice au pays mais également à la stabilité, la paix

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

et la sécurité en Europe. Les droits de l'homme sont un facteur essentiel de paix, de justice et de bien-être, nécessaires pour garantir le développement de relations amicales et de coopération entre tous les États.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Nous constatons que le code pénal a été drastiquement revu dans de nombreux domaines au cours des derniers mois. Quels sont, selon vous, les aspects les plus problématiques ?

Je vous remercie.